



Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2026

Présents : M. Olivier Guillot, Mme Christiane Milord, M. Dominique Gargaud, Mme Véronique Debrauwer, M. Michel Trouillard, Mme Corinne Charpentier, Mme Emilie Pellenard, M. Simon Andraud, Mme Anaïs Beyrand, M. Xavier Leperlier, Mr Jean-Marie Esclamadon, Mme Nathalie Gratade.

Absents excusés :

Mr Christophe Soury, pouvoir donné à Mme Christiane Milord

M. Florian Augas, pouvoir donné à M. Olivier Guillot

Absente : Mme Isabelle Baudalet

Votants : 14 **Présents :** 12

Séance débutée à 19h15

Secrétariat assuré par Mme Christiane Milord

Questions diverses *Christiane Milord présentera les livrables concernant la Fresque Républicaine et le livret à destination de l'école (recueil des activités lors du Printemps des Poètes à l'école de Cieux)*

- Le compte-rendu de la séance du 10 avril est adopté à l'unanimité

- Délibération pour l'affectation des résultats 2025 budget Aire Naturelle –logis des Treilles,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le 10 mars 2026 le compte financier unique de budget Aire naturelle-Logis des Treilles de l'exercice 2025, **décide à l'unanimité** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
 - Affectation complémentaire en « réserve » de 21 000.58 €
- Délibération pour l'affectation des résultats 2025 budget commune,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le 10 mars 2026 le compte financier unique de budget Commune de l'exercice 2025 **décide à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- En affectation complémentaire en réserves 100 000 €
- Restes sur excédents de fonctionnement 146 852,42 €
- Excédents de fonctionnement BP Eau 65 166.30 €

- Délibération pour le vote des taux d'imposition locale,

Le conseil municipal fixe chaque année le taux de la fiscalité directe locale, dont le produit revient à la commune. Le débat s'engage sur la baisse de la Dotation globale de fonctionnement et la nécessité de préserver les ressources de la commune.

Après délibération **le CM décide à l'unanimité** d'une augmentation de 1% de la taxe foncière. Les nouveaux taux se présentent comme suit :

- 36,36% sur les propriétés bâties
- 59.78% sur les propriétés non bâties
- 12.31 %taxe d'habitation sur les logements vacants (sans majoration spéciale)

- Délibération pour l'approbation du compte de dissolution du budget annexe « eau » exercice 2026,

Suite au transfert de compétence du budget eau à la Communauté de Communes à partir du 1^{er} janvier 2026, le compte de gestion 2026 établi par le comptable a été dissout.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de dissolution du budget annexe « eau » 2026.

- Délibération pour le vote du budget primitif Aire Naturelle –logis des Treilles 2026,

Le Conseil Municipal a examiné le budget primitif Aire Naturelle – logis des Treilles pour l'exercice 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 359 431,73 €

Une note de synthèse est présentée par M. Le Maire qui précise que, dans l'urgence, la décision de changer le chauffe-eau tombé en panne de l'Aire d'accueil au gaz a dû être prise et le choix d'un chauffe-eau électrique a été privilégié.

J.M. Esclamadon souligne l'intérêt d'une étude au préalable sur l'implantation d'un chauffe-eau solaire et de panneaux photovoltaïques favorisant l'autoconsommation. M. GUILLOT rappelle que la structure du toit du logis et les conditions d'accueil du public (couchage) ne permettraient pas d'y apposer des panneaux solaires et qu'il ne paraissait pas adapté d'envisager de poser des panneaux solaires au sol dans cette zone naturelle d'accueil.

Treize voix pour et une abstention (Jean-Marie ESCLAMADON)

Délibération pour le vote du budget primitif Commune 2026

Le Conseil Municipal adopte avec 12 voix pour et 2 abstentions le budget primitif Commune pour l'exercice 2026 qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : 2 224 085,73€

J.M. Esclamadon évoque l'absence de visibilité sur les investissements pour les travaux de végétalisation de la cour d'école et de la voirie donnant droit à des subventions.

De même sur le projet d'investissement en photovoltaïque. O. Guillot répond que les demandes de subventions pour la végétalisation seront faites lorsque le dossier sera plus avancé et rappelle qu'il n'y avait pas de majorité, sous la précédente mandature, sur projet de panneaux-photovoltaïques posés au sol.

Concernant le transfert de l'excédent du budget eau de :

- 179 294, 89 en investissement
- 65 166, 30 en fonctionnement

En l'absence d'une contractualisation antérieure ou d'engagement pris par la municipalité, le Conseil Municipal propose en l'état de conserver ces sommes qui pourront être intégrées au budget Commune.

J.M. Esclamadon n'évoque pas l'existence d'un engagement antérieur.

O. Guillot exprime son interrogation sur cette question par rapport aux demandes de la CCHLeM. En effet, parmi les communes ayant transféré la compétence « EAU », nous serions la seule à ne pas transférer à la Chlem tout ou partie du budget s'y afférent.

Douze voix pour et deux abstentions (Jean-Marie Esclamadon et Nathalie Gratade)

Délibération pour la modification des taux d'indemnités au Maire et aux Adjointes ; vote de l'enveloppe globale des indemnités pouvant être allouées aux élus pour l'exercice de leur fonction.

Le Conseil Municipal décide d'actualiser le montant des indemnités prévues pour les fonctions du Maire, des quatre Adjointes, et de la Conseillère déléguée ainsi que celles des 9 Conseillers.

J.M. Esclamadon manifeste son interrogation sur l'augmentation de l'enveloppe globale des indemnités allouées aux élus par rapport aux augmentations des salaires des employés. Il lui est répondu que cette décision s'inscrit dans un cadre strictement réglementé. Et libre à ceux qui le veulent d'abandonner leurs indemnités.

Le tableau présenté est soumis au vote : 12 voix pour et 2 contre (Jean-Marie Esclamadon et Nathalie Gratade)

Délibération pour la répartition des indemnités entre le Maire, les adjointes et les conseillers,

Le Conseil Municipal décide avec 12 voix pour et 2 abstentions que la répartition de l'enveloppe globale des indemnités votées précédemment soit répartie de la façon suivante :

		Enveloppe	
2026		5804,88	
BRUT		taux	NET
Maire	632,73	10,9	547,00

1 ^{er} adjoint	632,73	10,9	547,00
2 ^{eme} adjoint	632,73	10,9	547,00
3 ^{eme} adjoint	632,73	10,9	547,00
4 ^{eme} adjoint	632,73	10,9	547,00
Conseiller délégué	464,39	8	401,47
Conseillers	150,93	2,6	130,48

Le tableau est adopté :

13 voix pour
2 voix contre.

Questions diverses

- Présentation par Christiane Milord du projet finalisé de la réalisation d'une fresque républicaine par les enfants de l'école.
Elle sera déposée après réception des travaux de rénovation énergétique. La date de l'inauguration officielle restant à préciser
- « Cieux, village en poésie » a fêté le Printemps des Poètes avec l'école, et pour cette première, un livret souvenir de ce bel après-midi des petits poètes a vu le jour, à destination des familles. (collaboration mairie, école parents, asso À la Page !

Ce livret sera distribué en fin d'année scolaire.

Fin de séance : 21h15